

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 janvier 2026**

**Délibération n° DL-260126-019**

**Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières  
Année 2025**

Date de la convocation :  
**20 janvier 2026**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 4

**Votants : 27**  
**Pour : 27**  
**Vote à l'unanimité**

**Prend Acte**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET et Christian RIGAL, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER et MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Maxime LACOSTE.

**Excusés :** M. Christian JOUVE (procuration à M. Cédric PALLUEL), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Jean-Pierre CABARET), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD.

**Absent :** M. Sébastien BROS.

**Secrétaire de séance :** Mme Andrée GINOUX.

A la demande de M ; le Maire, M. Maxime COUPEY, Adjoint à l'Aménagement et à la Cohésion du Territoire, indique que conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan apporte une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la Commune. Il est retracé dans des tableaux récapitulant d'une part, les acquisitions et d'autre part, les cessions.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

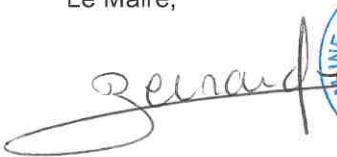
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis de la Commission Municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 14 janvier 2026 ;
- Vu le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Commune au cours de l'année 2025 qui lui a été remis et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant l'obligation pour la Commune de délibérer sur le bilan et d'annexer ce dernier au compte financier unique 2025 ;

DECIDE

- De prendre acte du bilan présenté.
- D'annexer le présent bilan au Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à engager toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,



Andrée GINOUX

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

**ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE (TARN)**

Délibération du Conseil Municipal du 26 Janvier 2026

**ANNEE 2025**

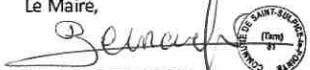
Date et Nature de l'Acte	Désignation du bien	Situation	Réf. Cadastre	Date Décision Municipale et Prix
<u>12 décembre 2024</u> Acquisition d'un bien meuble auprès de TOTEM France Contrat de cession	Bâtiment Shelter	Lieu dit les Nauzes	C 1 337	Délibération du Conseil Municipal n° DL-241212-136 du 12 décembre 2024  Achat de 1 € (un euro)
<u>31 janvier 2025</u> Acquisition d'un bien immeuble auprès de M. André CASSAN Acte rédigé par Maître MAUREL, notaire à Saint-Sulpice-la-Pointe	Maison d'habitation, dépendance et terrain d'une contenance de 00ha 05a 41ca	248 chemin de la Planquette	B 853	Délibération du Conseil Municipal n° DL-241212-138 du 12 décembre 2024  Achat de 250 000 € (Deux cent cinquante mille euros)
<u>17 Avril 2025</u> Acquisition d'un bien immeuble auprès de la SCI ô Pescayès (M. Sébastien CAYLUS) Acte rédigé par Maître LABASSA, notaire à Courfouleux	Terrain nu d'une contenance de 00ha 02a 65ca	22 Chemin des Pescayrès	E 2418	Délibération du Conseil Municipal n° DL-250121-004 du 21 janvier 2025  Achat de 1 € ( un euro)
<u>6 Juin 2025</u> Rétrocession d'un lotissement de la SARL LENGUILLERE Acte rédigé par Maître MAUREL, notaire à Saint-Sulpice-la-Pointe	Parcelles de terre à usage de voirie, équipements et espaces verts d'une contenance de 00ha 19a 14ca	Impasse CAILLOL	ZB 406 ZB 407 ZB 408 ZB 409 ZB 410	Délibération du Conseil Municipal n° DL-240123-005 du 23 janvier 2024  Achat de 1 € ( un euro)

<b>31 juillet 2025</b>  Acquisition d'un bien immeuble auprès de M. et Mme ACQUIER  Acte rédigé par Maître MAUREL, notaire à Saint-Sulpice-la-Pointe	Parcelle de terre futur usage de voie douce d'une contenance de 00ha 02a 61ca	1006 Chemin du Camping	E 2429	Délibération du Conseil Municipal n° DL-250306-012 du Conseil municipal du 6 Mars 2025  Achat de 41 000 € (Quarante et un mille euros)
<b>2 décembre 2025</b>  Acquisition de plusieurs parcelles à usage de voirie et d'espaces verts à Sporting Finances  Acte rédigé par Me Thomas MILHES, notaire à Toulouse	Parcelles à usage de voirie et d'espaces verts d'une contenance de 00ha 08a 65ca	Impasse des Pesquiès	B 3 962 B 3 970 B 3 976 B 3 977	Délibération du Conseil Municipal n° DL-251118-116 du Conseil municipal du 18 novembre 2025  Achat à 1 € (un euro)

A Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26 Janvier 2026  
Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Vu pour être annexé à la délibération  
N° DL-260126-019 du 26/01/2026  
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026  
Le Maire,

  
Raphaël BERNARDIN

**CESSIONS PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE (TARN)**

Délibération du Conseil Municipal du 26 Janvier 2026

**ANNEE 2025**

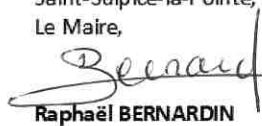
Date et Nature de l'Acte	Désignation du bien	Situation	Réf. Cadastre	Date Décision Municipale et Prix
<b>28 Mars 2025</b> Cession d'un bien bâti auprès de M. DURIS  Acte rédigé par l'étude Me MAUREL à Saint-Sulpice-la-Pointe	Local à usage de bureaux sur 2 étages avec changement de destination effectué d'une contenance de 00ha 00a 47ca	3 Place de l'Eglise et 2 rue Izarié	B 230	Délibération du Conseil Municipal n° DL-240711-095B du 11 juillet 2024  <b>Vente à 72 000 € (soixante-douze mille euros)</b>
<b>16 MAI 2025</b> Cession de terrains auprès de CELLNEX /HIVORY devenu CELLAND Estate management France  4 Actes rédigés par l'étude de Me LABASSA, à Coufouleux	Terrains sur lesquels sont implantés des antennes relais d'une contenance de 00ha 3a 61ca	132 Chemin de la Messale  Rue des Montamats  Montauty	B 4396  ZB 477 ZB 478  Z0 124	Délibération du Conseil Municipal n° DL-241212-138 du 12 décembre 2024  <b>Vente totale à 200 000 € (deux cents mille euros)</b>

<b>9 DECEMBRE 2025</b>	<i>Promesse de vente signée le 31 juillet 2025 Délai AAE le 15 décembre 2025</i>			Délibération du Conseil Municipal n° DL-250527-064 du 27 mai 2025, actualisée par la DL-251216-147 du 16 décembre 2025
Cession d'un terrain nu auprès de <b>DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER</b>  Acte rédigé par l'étude Me MAUREL à Saint-Sulpice-la-Pointe	Terrain nu d'une contenance de 00ha 04a 76ca	Rue de l'Arçonnerie	B 650	<b>Vente à 38 556 €</b> <i>(trente-huit mille cinq cent cinquante-six euros)</i>

A Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26 Janvier 2026  
Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Vu pour être annexé à la délibération  
N°DL-260126-019 du 26/01/2026  
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026  
Le Maire,




Raphaël BERNARDIN